

CNSS-Sport

Promouvoir le sport au travail

S'il y a des sujets qui alimentent les discussions depuis quelques semaines dans nos espaces ; tant il intéresse les agents, c'est bien celui du CNSS-Sport.

De quoi s'agit-il en réalité ?

CNSS-Sport est une plateforme sportive qui, progressivement se met en place



Des Cnssistes lors d'une séance de steps

à la CNSS visant à promouvoir la pratique du sport dans l'entreprise. Cette estrade devrait permettre à de nombreux agents de renouer avec l'activité sportive, mais aussi et surtout de vivre les bienfaits du sport en milieu professionnel.

Aux fins de lancement du projet, le comité d'organisation et d'animation, coordonné par M. Le Directeur Général, a retenu pour les agents de Libreville et de la DEMO, six (06) pratiques à savoir :

- le sport en salle (FITNESS) ;
- le tournoi de six de football inter-direction ;
- la randonnée ;
- le cross ;
- le tournoi de football féminin.
- le tournoi de six de basketball.

Il faut dire qu'a été prise cette décision de mettre en place le CNSS-Sport, celui-ci suscite un engouement particulier comme le démontre les nombreuses inscriptions enregistrées. Aujourd'hui, ils sont XXX agents qui se sont volontairement inscrits sur les listes de participation aux différents exercices sportifs retenus.



Une des équipes féminines de football

Dans le viseur de l'initiateur du projet actuellement géré par le Secrétariat Général, il s'agit de rassembler par le sport tous les agents en vue de renforcer la cohésion sociale et de consolider l'esprit d'appartenance à un groupe, à une famille : la famille CNSS. Elle servira également de carrefour pour échanger sur tous les sujets et mieux se connaître.

Il va de soit que si le Siège et la Délégation de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué constituent la rampe de lancement, les structures décentralisées ne seront pas tenues en marge du CNSS-Sport. C'est dans cette optique qu'il est prévu pour cette année, un match de football qui opposera à la Délégation du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Logo, les agents de Franceville contre ceux des Agences de Koulamoutou et Lastourville. Le vainqueur du match sera sacré « champion de la DOLHA ».

Les agents de la DOMA qui souhaiteront participer aux activités CNSS-Sport seront inscrits aux tournois de football mixte inter-entreprises.

Le programme des activités prévoit également pour les autres entités, un tournoi de sixte basket. Celui-ci se déroulerait le même jour que le tournoi de football. Pour cela des équipes extérieures à la CNSS, pourraient être invitées.

Faut-il le rappeler que le sport a des effets positifs sur la santé. Mais au-delà des avantages personnels que cela procure, la pratique régulière de celui-ci combat l'absentéisme au travail et engendre des capacités physiques et intellectuelles couronnées par un sentiment de bien-être partagé.

L'Assurance maladie ACR

Depuis le mois de février dernier, les agents de la CNSS bénéficient d'une Assurance Maladie souscrite auprès de la compagnie Assureurs Conseils Réunis (ACR).

Cette action sociale de la Direction générale, a véritablement pris corps avec la phase de distribution des cartes d'assurance personnalisées ACR qui, à ce jour, a déjà permis à bon nombre d'agents de bénéficier des prestations dans les différentes structures sanitaires, constituant le réseau de soins ACR Santé. Il nous semble judicieux de revenir, au moyen de cet espace, sur les contours de cette démarche.



Des agents au cours d'une séance de sensibilisation sur l'assurance ACR

La souscription à cette assurance maladie donne droit à des garanties et à des plafonds de remboursement qui diffèrent évidemment d'une prestation à une autre.

S'agissant des garanties ; les actes ambulatoires dont les consultations, les visites, les actes courants de médecine, les analyses, les actes de radiologie et assimilés sont effectivement pris en compte. D'autres garanties concernant l'accouchement simple, l'accouchement gémellaire, les soins et prothèses dentaires, l'optique (verres et montures), l'orthopédie, l'orthophonie, la cure thermique et massages, ainsi que le SAMU rentrent également en ligne de compte. A cela s'ajoute l'évacuation sanitaire de tout point du Gabon vers Libreville ou Port-Gentil.

Les plafonds de remboursement varient selon les situations. Les pourcentages vont de 70% à 100%. Les remboursements des frais de pharmacie réels exposés, sont plafonnés à 70%, au même taux que les actes ambulatoires souscrits dans les hôpitaux privés, les cliniques et cabinets privés. Dans les hôpitaux publics, les Centres d'Actions Sanitaires et Sociales (CASS) et les Centres Médico-sociaux (CMS) de la CNSS, l'hôpital Albert Schweitzer et celui de Bongolo, les remboursements en médecine sont plafonnés à 100%.

En ce qui concerne les hospitalisations, c'est 100% du barème de remboursement NSIA, alors que les frais de chambre sont limités à 50 000 FCFA par jour.

L'accouchement simple, par exemple, est plafonné à 200 000 FCFA et le double de cette somme est garanti en cas de naissance de jumeaux, tandis que les actes d'optique médicale sont plafonnés à 100 000 F CFA par personne et par an.

Soulignons qu'en vue d'une meilleure information, une documentation indiquant entre autres les prestations non prises en compte

ainsi que les noms des établissements constituant le réseau de soins ACR Santé, a été mise à la disposition des agents et est téléchargeable sur Intranet.

Somme toute, fort est de préciser que l'assurance mala-

die est un dispositif dont l'intérêt est de prendre en charge un individu et ses ayants-droit en détresse face aux risques financiers de soins ; soit de s'occuper de l'individu pendant une période de maladie ou d'accident soit-elle aggravante ou négligeable.

